

## COMMUNE DE BRIANTES

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

<p><b><u>Nombre de conseillers</u></b></p> <p>en exercice : 15 présents : 11 pouvoirs : 2 votants : 13</p> <p><b><u>Date de convocation</u></b> 6 juillet 2020</p> <p><b><u>Date d'affichage</u></b> 6 juillet 2020</p>	<p>L'an deux mil vingt le dix juillet à neuf heures, le Conseil Municipal de BRIANTES, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude BOURY, Maire;</p> <p><b><u>Etaient présents :</u></b> Jean-Claude BOURY, Adrien CAMP, Francis CHAMPEAU, Olivier CHARPENTIER, , Roxanne FERRAND, Johnny KUNTZ, Christophe MOULIN, Emilie PASQUET, Bernard PEROT, Aurélie PETIPEZ, Francis RABILLÉ, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><b><u>Absents excusés :</u></b> Patricia LORY, Véronique CLARY, Frédéric BOULBON, Jean-Michel BONNIN</p> <p><b><u>Absents :</u></b></p> <p><b><u>Absent ayant donné pouvoir :</u></b> Patricia LORY à Jean-Claude BOURY, Véronique CLARY à Bernard PEROT</p> <p><b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Johnny KUNTZ</p>
---	--

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2020,
- Désignation des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs du dimanche 27 septembre 2020.

**1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION du 29 JUIN 2020**

Sans observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2/ Monsieur Johnny KUNTZ est nommé secrétaire de séance.

**3/ DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS Délibération N°32-10.07.2020**

Le conseil municipal,

Vu les articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et par dérogation à l'article L. 2121-17 du CGCT, le quorum est fixé à un tiers des conseillers présents ou représentés.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin pour les délégués :**

Nombre de bulletins : 13

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Jean-Claude BOURY : 13 (treize) voix
- M. Bernard PEROT : 13 (treize) voix

- M. Johnny KUNTZ : 13 (treize) voix  
M. Jean-Claude BOURY, M. Bernard PEROT et M. Johnny KUNTZ ayant obtenu la majorité absolue, ont été désignés délégués.

**1<sup>er</sup> tour de scrutin pour les suppléants :**

Nombre de bulletins : 13

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Adrien CAMP : 13 (treize) voix
- Mme Roxane FERRAND : 13 (treize) voix
- M. Olivier CHARPENTIER : 13 (treize) voix

M. Adrien CAMP, Mme Roxane FERRAND et M. Olivier CHARPENTIER ayant obtenu la majorité absolue, ont été désignés suppléants.

**4/ PROPOSITION DES PERSONNES APPELEES A SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.C.I.D.) Délibération N°33-10.07.2020**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'alinéa 1 de l'article 1650 du code général des impôts (C.G.I.),

Monsieur le maire expose que suite aux élections municipales, la commission communale des impôts directs présidée par le maire, doit être renouvelée. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La nomination des commissaires s'effectue par le directeur départemental des finances publiques. Les conditions prévues pour les commissaires sont :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne
- Avoir 25 ans au moins
- Jouir de ses droits civils
- Etre familiarisées avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- Etre inscrit aux rôles des impositions directes locales de la commune

Après en avoir débattu, le conseil municipal, a délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la liste des 24 contribuables proposés jointe en annexe au Directeur Régional des Finances publiques pour choisir les commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09H45.

Le Maire

Le secrétaire

les Conseillers